

Monsieur Pierre MOSCOVICI
Premier Président,
Cour des comptes
13, rue Cambon
75.100 Paris cedex 01

N/Référence : ABi/CD **2 1 0 0 6 3**
V/Référence : S2021-0058

Abymes, le **2 4 MARS 2021**

Objet : Réponse aux observations définitives intitulées « La société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes - Exercices 2014 et suivants ».

Monsieur le Premier Président,

J'accuse réception du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la société aéroportuaire Guadeloupe Pôle Caraïbes(SAGPC) sur les exercices 2014 à 2019, reçu en date du 25/02/2021.

J'ai pris connaissance avec attention du rapport d'observations définitives S2021-0058 qui, par ailleurs, a bien pris en compte les remarques, observations et propositions de corrections que moi-même ainsi que les autres membres de notre directoire, avons exprimées à la lecture du relevé d'observations provisoires S2020-1302, reçu le 24/07/2020.

J'ai noté avec satisfaction, les appréciations positives sur la qualité de notre gestion, en miroir de l'implication et du niveau d'exigence des membres de nos instances de gouvernance – appréciations que je partage avec les autres membres du directoire.

Néanmoins, il ressort de ce contrôle qu'il demeure de nombreux points d'amélioration et de pistes de progrès mentionnés dans la synthèse », les cinq recommandations, la conclusion intermédiaire, ainsi que dans la conclusion générale, mais aussi tout au long des chapitres constituant le corps même du rapport.

Le Directoire de la SAGPC prévoit donc d'établir un « *plan d'actions* » destiné à prendre en compte les demandes, recommandations et préconisations. Le Directoire rendra compte régulièrement de l'avancement de ce « plan d'actions » aux différentes instances de gouvernance de l'entreprise, jusqu'à l'aboutissement de ce dernier.

Nous tenons néanmoins à apporter des précisions sur certains avis et opinions qui ont été exprimés :



- Page (9) – Synthèse : « La Direction générale de l’aviation civile (DGAC) a tardivement lancé le chantier des grandes orientations stratégiques [GOS] alors que le conseil de surveillance avait déjà adopté son programme d’investissements ».

Ce dossier a connu ces derniers mois, une évolution rapide. Le projet des « GOS » de l’aéroport de Pointe à Pitre/Le Raizet, validé par Monsieur le Préfet de région Guadeloupe, a été finalisé le 20 Novembre 2020, et ce dernier sera soumis à l’avis des membres du Conseil de Surveillance le 7 avril prochain.

- Page (10) – Synthèse : « Le dispositif de maîtrise des risques doit achever de se déployer ».

Le paragraphe 3.1.6 intitulé « La nécessité de renforcer la maîtrise des risques », est conforme à la situation réelle de la SAGPC. Depuis 2015 notre entreprise s’est bien dotée d’une cartographie des risques stratégiques. Depuis le début de l’année et en vue du Conseil de Surveillance de Juin 2021, nous nous sommes attelés, avec l’aide d’un prestataire externe, à la réactualisation de cette matrice, avec une meilleure formalisation des mesures d’atténuation et la désignation de « propriétaires » de risques pour un pilotage plus dynamique à terme.

- Page (10) – Synthèse : « ...il importe aujourd’hui pour la SAGPC de mieux valoriser son domaine en clarifiant ses relations avec les bénéficiaires d’autorisation d’occupation. »

Cette appréciation semblerait issue du paragraphe 3.1.4.2. Nous partageons cette analyse, et nous confirmons que la valorisation du domaine de même que, de manière plus générale, le développement des revenus extra-aéronautiques, sont une priorité stratégique majeure comme chez tous les concessionnaires aéroportuaires. Toutefois l’appréciation portant sur la « clarification des relations avec les sous-concessionnaires » semblerait issue du constat de taux de redevances commerciales différents au niveau des activités de locations de voitures (5%) et de certaines boutiques dont le DFS (Duty Free Shop). Cette différence qui se retrouve sur tous les aéroports, résulte de marges de rentabilité très différentes entre ces activités, et non pas de différences de traitement qui nécessiteraient d’être clarifiées.

- Page (74) – Conclusion : « l’absence de contrôle interne effectif »

Contrairement à cette affirmation, le contrôle interne est effectivement déployé au niveau de la SAGPC. La conclusion provisoire en page (73) indique bien « l’achèvement du déploiement effectif du contrôle interne » ce qui est le cas : sur les 9 processus identifiés et mis sous contrôle interne, 3 sont à 100% opérationnels. 5 sont effectifs avec un audit de contrôle prévu pour la fin de ce trimestre, et le dernier est prévu en déploiement pour la fin du second trimestre.

En concertation avec Monsieur Pierre CAUSSADE, Président du Conseil de Surveillance de la SAGPC, ce rapport, dès qu’il sera rendu public, fera l’objet d’une présentation aux membres de ce conseil.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Bievre', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIEVRE
Président du Directoire